

L'ajournement

J'ai l'impression qu'il ne cesse de surgir des problèmes parce que le gouvernement refuse d'intervenir et qu'il demande à la GRC et à la nouvelle agence de régler leurs différends en communiquant et coopérant entre elles. Ce n'est pas la façon dont le ministre doit prendre la responsabilité de ce ministère.

La GRC est un service tellement bien constitué et tellement vaste, elle a un si gros budget et une si bonne cote auprès de la population canadienne que pour lancer le Service canadien du renseignement de sécurité le ministre doit être présent, donner des directives et prendre des décisions. Si on laisse les deux organismes régler eux-mêmes leurs différends, je crains que la décision ne penche chaque fois en faveur de la GRC à cause de l'influence plus grande qu'elle a. Si, donc, le Service canadien du renseignement de sécurité n'est pas établi et soutenu comme il doit l'être, il ne pourra pas mener à bonne fin le travail important dont il est chargé.

Nous en avons eu la preuve la semaine dernière quand Doug Roche, qui est chargé d'accorder des fonds aux groupes qui oeuvrent en faveur de la paix a déclaré que, oui, le Service canadien du renseignement de sécurité le conseillait à l'occasion sur les mouvements pacifistes qui ont été infiltrés, soutenus et manipulés, par exemple, par des gouvernements étrangers ou des éléments subversifs. M. Roche dit toutefois: «Nous n'avons pas demandé ces conseils et nous n'en tenons pas compte».

Quel genre de signal donne-t-on ainsi au SCRS au sujet de son travail? Ou bien le gouvernement veut qu'il fasse ce travail ou bien il devrait lui dire de ne pas le faire. Il ne devrait pas lui laisser faire ce travail pour ne pas en tenir compte et pour dire, par l'intermédiaire de Doug Roche, un des ambassadeurs du Canada, que l'on n'en veut pas.

La semaine dernière, les députés des deux partis assis de ce côté-ci de la Chambre ont exhorté le ministre à prendre des responsabilités pour l'infiltration de certains membres du Service canadien du renseignement de sécurité dans les milieux pacifistes et syndicaux, et de dire s'il approuvait cette initiative. Il a dit qu'il n'avait aucune preuve que le Service canadien du renseignement de sécurité avait dépassé les limites de son mandat.

Ce n'est pas une réponse satisfaisante. Le ministre aurait du dire «Je suis sûr que ce service n'outrepasse pas son mandat» ou alors «il y a un problème et voici ce que je fais pour essayer de le résoudre».

Il se soustrait totalement à son devoir en disant «Je n'ai aucune preuve» puis en disant aux députés ou aux Canadiens qui ont des preuves que le Service canadien du renseignement de sécurité a dépassé les limites de son mandat, qu'il harcèle des personnes qui ne compromettent nullement la sécurité du Canada, d'aller donner ces renseignements au service. Ce que je trouve paradoxal c'est que c'est le comité d'examen des services de sécurité qui a fait une enquête sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

• (1815)

Le Comité de surveillance s'est lui-même inquiété de la possibilité que le Service du renseignement de sécurité outre-passe son mandat. Le fait que le ministre nous renvoie au Comité de surveillance qui a déjà exprimé des doutes à ce sujet montre bien que le ministre n'a pas le sens des responsabilités, qu'il n'assume pas pleinement la responsabilité de l'organisme en l'orientant comme il le devrait et en cherchant à savoir ce qu'il fait.

L'opposition officielle ne fait absolument pas confiance au ministre lorsqu'il tente de s'en laver les mains en nous renvoyant au Comité de surveillance. A une autre occasion, il nous a dit que le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité était responsable de l'organisme et qu'il avait présenté sa démission, que le ministre a acceptée, parce que le Service avait commis certaines erreurs. Le ministre se déclarait satisfait. Le premier ministre (M. Mulroney) a lui aussi signalé que le Service du renseignement de sécurité est un organisme indépendant et que son directeur avait agi en homme d'honneur en démissionnant, étant donné ce qui s'était passé. Ce n'est pas ainsi que la question aurait dû se régler. Le SCRC n'est pas un organisme indépendant. Par définition et selon la loi, il dépend en fait du gouvernement. Le ministre est entièrement responsable de ses activités. Il n'est pas dans notre tradition d'inviter un sous-ministre à démissionner. S'il devait y avoir démission, le ministre aurait dû présenter la sienne.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je signale avant toute chose que le ministre a donné une réponse complète aux questions que le député vient de ramener subrepticement dans ce débat.

Je voudrais répondre à la question que le député a soulevée le 22 septembre 1987 et qui aurait dû être abordée ici, soit la protection des témoins et indicateurs de la GRC. Même si la question soulevée par le député le 22 septembre est devant les tribunaux, je tiens à garantir aux députés que le solliciteur général (M. Kelleher) se préoccupe beaucoup de la protection des témoins et informateurs. Je saisis cette occasion pour énumérer les mesures prises à cet égard. Le solliciteur général a fait examiner à fond toutes les dispositions prévues pour assurer cette protection. Permettez-moi de décrire quelques éléments clés du programme de la GRC.

D'abord, on donne aux détectives des instructions très détaillées et explicites sur la façon de traiter les sources d'information, surtout en ce qui a trait aux engagements limités qu'on peut prendre envers les informateurs au niveau des enquêtes. Puis, les informateurs sont rétribués en fonction de la valeur de leurs services pour les progrès de l'enquête. Ensuite, la GRC offre sa protection à ces personnes et à leurs proches lorsqu'ils sont manifestement ou risquent manifestement de graves représailles pour avoir servi d'informateurs à la GRC. Enfin, dans le cadre de cette protection, les informateurs et les membres de leur famille peuvent bénéficier de toute une variété de services dont le déménagement dans une autre ville, le changement d'identité et un appui financier.